



MAIRIE 79290 BRION-PRÈS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 079-217900562-20250703-03_07_DELO2-DE

SÉANCE DU 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 03 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRION-PRÈS-THOUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DECHEREUX, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation du conseil : 27/06/2025

Présents : MMES-MM - BÉRITAULT - DECHEREUX - DIACRE - GOURIN - LANDAIS - MORIN - MAHÉ - SOULARD - BAIN -

Absents : MMES-MM - GRANGE -

Excusés : MMES-MM - PICHOT (excusée et donne pouvoir à M. BAIN) - NOGUES (excusée et donne pouvoir à Mme MORIN) - BREGER (excusé et donne pouvoir à Mme LANDAIS) -

Secrétaire de séance : Mme MORIN

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Absents	Procuration	Votants
	13	9	4	3	12

03_07_DELO2 : TARIF CANTINE SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire rappelle le coût des repas actuels :

- 3.30 € pour les enfants de BRION-PRÈS-THOUE et de SAINT-CYR-LA-LANDE (tickets de couleur jaune).
- 3.80 € pour les enfants des autres communes et les enseignantes (tickets de couleur verte).

Monsieur Le Maire informe aux membres du conseil municipal d'une augmentation de 3.03% sur le prix du repas de cantine et sur le prix de la livraison, dès la rentrée de septembre 2025, selon les données communiquées, lors de leur dernière réunion, par l'ESAT de POMPOIS, notre fournisseur de repas de cantine. Cette hausse nous contraint à revaloriser les tarifs de la cantine dès la rentrée prochaine, ce qui contraint la commune à réviser la tarification de la cantine pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité de fixer les tarifs des repas de la cantine,

À compter du 01 Septembre 2025, comme suit :

- 3.50 € pour les enfants de BRION-PRÈS-THOUE et de SAINT-CYR-LA-LANDE (tickets de couleur jaune).
- 4.00 € pour les enfants des autres communes et des enseignantes (tickets de couleur verte).

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,
Eliane MORIN

Le Maire,
Thierry DECHEREUX

